



ANNEXE

“ CHARTE DU MENTORAT ”

Dans le cadre de leur relation de mentorat, le mentor et le mentoré s’engagent réciproquement à respecter les principes énoncés par la présente Charte. Le non-respect de l’un de ces engagements par l’une des parties prenantes peut amener le service compétent à mettre un terme à la relation de mentorat en cause.

➔ DÉFINITIONS

- Le mentorat désigne une relation interpersonnelle de confiance, d’accompagnement, de soutien et d’apprentissage mutuels. Le mentorat est une relation fondée sur la confiance, la bienveillance, et le respect mutuels.

➔ LE MENTOR ET LE MENTORÉ S’ENGAGENT À :

- Agir dans l’écoute, le respect et la confiance. Le mentor et le mentoré s’engagent dans la relation de mentorat dans une optique d’accompagnement, d’échange et de partage réciproques.
- Se fixer des objectifs partagés au début de la relation de mentorat et déterminer ensemble la façon dont le mentorat se déroulera en fixant la fréquence et les dates convenues des rencontres.
- Se rendre disponibles pour se rencontrer lors de rendez-vous programmés ensemble et s’impliquer activement dans la relation de mentorat pendant une durée d’au moins six mois.
- S’impliquer dans la relation mentorale de façon volontaire, désintéressée et bénévole : ni le mentor, ni le mentoré ne sont rémunérés.
- Respecter une stricte confidentialité : ne pas divulguer les informations dont ils ont connaissance dans le cadre de la relation de mentorat ou les utiliser à des fins personnelles. Toutes les notes écrites doivent être conservées en lieu sûr et sont confidentielles.
- Fonctionner librement, sans regard extérieur et en dehors de toute relation hiérarchique.



- Fournir les renseignements qui seraient demandés par les services en charge du dispositif, dans le cadre de son évaluation.
- Inscrire la relation mentorale dans le cadre de la loi et du respect des personnes en garantissant notamment la protection des agents contre les discriminations conformément aux articles L. 131-1 à L. 131-13 du code général de la fonction publique, les agissements sexistes mentionnés à l'article L. 131-3 du CGFP et les harcèlements sexuel et moral mentionnés aux articles L. 133-1 à L. 133-3.
- Régler la situation à l'amiable si un différend survient et, s'ils ne peuvent régler la situation d'eux-mêmes, à consulter le service responsable du dispositif pour lui exposer la situation afin que celui-ci les aide à trouver un terrain d'entente. Si le mentor ou le mentoré juge que la relation mentorale n'est plus nécessaire ou éprouve des difficultés relationnelles insurmontables, il peut à tout moment mettre fin définitivement à la relation en avisant le service responsable.

➔ EN TANT QUE MENTOR, JE M'ENGAGE À :

- Comprendre les objectifs et les défis du mentoré.
- Partager mon expérience professionnelle, mes savoir-faire et savoir-être, ma culture ministérielle et administrative, et plus globalement ma culture du service public.
- Être à l'écoute et être proactif afin de créer une dynamique dans la relation mentorale.
- Informer le mentoré lorsque les thèmes soulevés lors des échanges sortent du champ de mes compétences, et, avec l'accord de celui-ci, en informer le service RH compétent, afin d'orienter le mentoré vers un autre interlocuteur.
- Ne pas transformer le mentorat en opération de recrutement.
- Soutenir le mentoré et l'accompagner, tout en lui laissant l'entière responsabilité des décisions le concernant.

➔ EN TANT QUE MENTORÉ, JE M'ENGAGE À :

- Communiquer mes objectifs et le soutien que j'aimerais obtenir du mentor.
- Écouter les orientations proposées ; réfléchir et faire preuve d'ouverture d'esprit.
- Être à l'écoute et être proactif afin de créer une dynamique dans la relation mentorale.



Tenir informé mon mentor de la progression de mes démarches et de l'atteinte de mes objectifs.

Je soussigné(e) *[Prénom NOM
de la personne mentorée]* :

.....

Atteste avoir pris connaissance
de la Charte du mentorat, y souscris,
et m'engage à la respecter.

[Date et signature]

Je soussigné(e) *[Prénom NOM
de la personne mentor]* :

.....

Atteste avoir pris connaissance
de la Charte du mentorat, y souscris,
et m'engage à la respecter.

[Date et signature]
